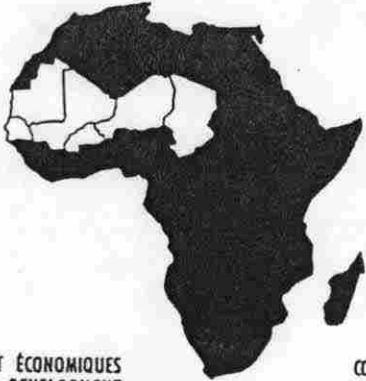


4368



OCDE/OECD

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

CILSS

COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS DE LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE DANS LE SAHEL
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

CLUB DU SAHEL

SAHEL CR(89) 62
Octobre 1989
Or. fr.

DIFFUSION RESTREINTE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
COMITE DE PILOTAGE
SUR LE SECTEUR PRIVE SAHELien

OCDE, Paris, 4-5 octobre 1989

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE
SUR LE SECTEUR PRIVE SAHELien

OCDE, Paris, 4-5 octobre 1989

Comme il avait été prévu à la première réunion du Comité de Pilotage sur le secteur privé sahélien tenue à Paris, les 1er et 2 mars 1989, le Secrétariat du Club du Sahel a organisé une deuxième réunion de ce Groupe au siège de l'OCDE, à Paris, les 4 et 5 octobre 1989.

Outre les membres du Comité, le Secrétariat du Club avait invité des représentants du secteur privé africain, un agent de la Commission des Communautés Européenne et quelques spécialistes des questions mises à l'Ordre du Jour de la réunion. Conformément à la pratique des Comités de Pilotage, tous les participants étaient invités *intuitu personae*. On trouvera la liste de ces participants dans l'annexe 1.

Objectifs de la réunion

La réunion avait plusieurs objectifs : discuter les travaux accomplis à l'initiative du Secrétariat du Club du Sahel depuis le mois de mars ; échanger des informations sur certains projets d'appui au secteur informel ; suivre les travaux engagés par le Secrétariat du Club sur les échanges régionaux et monétaires en Afrique de l'Ouest ; échanger des informations sur les programmes des agences de coopération au bénéfice du secteur privé ; recueillir des suggestions pour l'organisation du séminaire sur le secteur privé qui pourrait se tenir en Afrique de l'Ouest dans le courant de 1990. On trouvera l'Ordre du Jour de la réunion du Comité de Pilotage dans l'annexe 2.

1. Discussion générale sur les travaux du Secrétariat du Club

Pour commencer, le Groupe a échangé des idées et exprimé des points de vue sur les enquêtes et les propositions faites par le Secrétariat du Club dans les rapports sur le secteur privé concernant le Mali, le Burkina, le Niger et le Sénégal ainsi que dans un document de synthèse qui porte le titre suivant : "Le Secteur privé : moteur du futur développement du Sahel ?". Le Secrétariat a donné également au Comité quelques informations sur l'enquête qu'il vient d'entreprendre au Cameroun.

Les participants ont discuté d'abord la question des relations entre le pouvoir politique et la société civile qui sont l'un des points de blocage essentiel à l'épanouissement du secteur privé. Bien que la nature et le climat de ces relations varient d'un pays à l'autre, on y relève des caractères communs :

- dans tous les Etats sahéliens depuis la décolonisation, par exemple, le pouvoir politique a voulu acquérir un pouvoir économique afin de consolider des assises mal assurées. Mais cette volonté, compréhensible à l'origine, s'est traduite par la prolifération du secteur public et par un interventionnisme croissant dans le secteur privé ;
- progressivement, cet interventionnisme est allé très loin. Il a pris la forme d'une politique délibérée pour freiner l'émergence de pouvoirs économiques organisés qui auraient pu se transformer en contre pouvoirs. C'est ainsi que l'Etat s'est servi du cadre juridique et réglementaire hérité de la colonisation pour se constituer des clientèles : il a détourné le droit de ses fonctions, il s'en est servi pour pratiquer un gouvernement par l'exception et par le privilège. C'est ainsi également que les connexions, les relations de l'Etat avec les clientèles issues du secteur privé sont devenues progressivement des réseaux au sein duquel il est difficile de percevoir les frontières entre l'intérêt public et l'intérêt particulier ;
- comme les réseaux offrent des avantages mais également des contraintes, comme la participation à de tels réseaux place les acteurs privés qui en font partie dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'Etat, un nombre considérable de ces acteurs privés se sont placés en dehors du système de relations entre le pouvoir et l'économie formelle. Ils composent le secteur informel qui se développe considérablement depuis quelques années.

Les participants du Groupe de Pilotage sont convenus que le système de relations actuelles entre le pouvoir politique et la société civile ne sont guère favorables à l'épanouissement d'un secteur privé dynamique et sain et ils se sont demandés s'ils avaient la possibilité de faire évoluer ce système de relations.

Les participant africains ont apporté des réponses positives à cette interrogation. Ils ont estimé que les aides extérieures ont des possibilités de pression non négligeables s'ils ont la volonté d'en faire usage. D'un point de vue général, ils peuvent, par exemple, dispenser l'aide publique avec plus de rigueur qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent, ils peuvent poser des conditions à l'aide, la diminuer ou la supprimer si ces conditions ne sont pas respectées. Ensuite, ils peuvent faire pression pour que l'environnement du secteur privé se transforme. Si les agences de coopération n'utilisent pas leur pouvoir, les Etats africains ne changeront pas de politique, ils ne se départiront pas de leurs priviléges.

Tout en admettant qu'ils ne sont pas impuissants pour faire évoluer les sociétés africaines, les participants des pays de l'OCDE ont souligné qu'il appartient aux africains eux-mêmes de

prendre leurs affaires en main et qu'il est très difficile de s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats. Bien entendu, l'aide n'est pas neutre et, de plus en plus, les agences de coopération ont tendance à l'assortir de nombreuses conditions. Toutefois, lorsqu'on regarde comment les choses se passent dans la réalité, on constate que les Etats africains, ne respectent pas nécessairement les conditions qui leur sont imposées et qu'ils les détournent souvent de leurs objectifs. De surcroît, les contradictions politiques des bailleurs de fonds permettent assez facilement aux Etats africains d'en jouer à leur profit.

Malgré ces circonstances peu encourageantes, les participants des pays de l'OCDE sont convenus qu'ils ont quelques moyens pour infléchir les relations entre le pouvoir politique et la société civile dans les Etats africains :

- il est possible et souhaitable, par exemple, de multiplier les occasions de dialogue entre représentants des Etats africains, représentants du secteur privé africain d'une part, entre ces différents acteurs et les bailleurs de fonds de l'autre. En dialoguant sur la base de situations réelles, de faits incontestables, on se donne les moyens de négociations bilatérales plus fructueuses ;
- on peut également choisir d'encourager le secteur privé dans les pays les mieux disposés à son égard à l'exclusion de ceux qui ne le sont pas en espérant que l'émulation favorisera des comportements différents dans les pays délaissés ;
- on peut faire beaucoup plus d'efforts qu'on ne l'a entrepris jusqu'à présent pour améliorer la concertation entre bailleurs de fonds, pour rapprocher les objectifs, mettre à jour les contradictions et refuser de se prêter au jeu qui consiste à opposer les uns aux autres ;
- on peut aller beaucoup plus loin dans la connaissance du milieu dans lequel on intervient, accepter que le contexte est très différent de celui des pays de l'OCDE, associer les pressions d'ordre général avec des actions plus limitées qui accompagnent la dynamique sociale et qui tiennent compte de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas.

Certains participants des pays de l'OCDE ont exprimé l'opinion que, pour soutenir le secteur privé, il est possible de le financer directement, en dehors des structures administratives surtout si l'on trouve le moyen de fractionner le capital disponible afin de le mettre à la disposition des entrepreneurs grands, moyens et petits. Selon d'autres participants, le financement direct du secteur privé est très difficile : d'abord les agences de coopération publiques n'ont ni les ressources ni les procédures nécessaires pour le faire ; ensuite, lorsqu'elles le font, elles se heurtent aux critiques

de leurs dirigeants et de leurs autorités politiques qui, à l'examen des expériences, constatent que les coûts d'intervention sont disproportionnés par rapport aux résultats obtenus.

Un autre point d'ouverture pour encourager l'évolution de la politique de l'Etat par rapport au secteur privé consiste, selon certains participants, à montrer la relation entre l'essor des initiatives privées et la contribution que ces initiatives font à la solution de problèmes politiques très sensibles, tels que l'emploi. Mais si l'on veut convaincre, il faut reconnaître que les réformes, quelles qu'elles soient, ont un prix économique et financier et il faut être prêt à couvrir partiellement ce prix. Au Mali, par exemple, si l'Etat a renoncé au monopole des céréales, c'est parce que le programme de restructuration du marché céréalier (PRMC) financé par un grand nombre de donateurs agissant en concertation, a couvert pas à pas les risques et les concessions de l'Etat.

La discussion générale a permis d'aborder les problèmes que pose la société africaine pour la bonne gestion des affaires privées. L'environnement social exerce des pressions si fortes sur les dirigeants et les salariés des entreprises qu'il leur est très difficile d'y résister. Afin de résoudre cette difficulté, certaines entreprises africaines ont trouvé des formules qui ne sont pas incompatibles avec le contrôle de leurs affaires : ils recrutent des cadres expatriés auxquels ils confient les postes-clés d'organisation et de gestion financière. Pour que ces formules puissent évoluer, toutefois, pour que les cadres africains puissent remplacer les expatriés, il faut qu'ils changent peu à peu de mentalité. Les agences de coopération peuvent contribuer à ce changement : les formations qu'ils offrent doivent viser non seulement l'acquisition d'un savoir mais l'évolution d'un comportement. Les formations à l'étranger, les stages dans les entreprises des pays de l'OCDE, par exemple, sont utiles non seulement du point de vue technique mais également du point de vue du modèle socio-économique qu'elles permettent d'observer et d'intérioriser.

2. Projets financés pour la promotion de micro-entreprises dans le secteur informel

Après la discussion générale, le Groupe de Pilotage s'est intéressé à deux expériences pilotes dont l'objectif principal est de promouvoir des entrepreneurs petits et moyens. L'un de ces projets à Ségou (Mali) fait partie d'un programme plus vaste qui s'applique également aux villes de Bamako et de Sikasso ; il est financé par la Communauté Européenne. L'autre projet se trouve à Kaolack et Fatick, au Sénégal ; il est financé par l'USAID.

Deux des responsables de ces projets (Mssrs Dhonte et McKenzie) ont exposé les objectifs, les méthodes et les moyens des actions entreprises et, sur la base de l'expérience acquise, ils ont tenté de dégager les leçons que l'on pouvait en tirer.

Le Groupe s'est intéressé vivement à ces expériences pilotes. Il est convenu qu'elles tracent des pistes pour les projets futurs du même type. Certes, les expériences en cours n'apportent pas toutes les réponses à la multiplicité des problèmes à résoudre si l'on veut réussir à former de nouvelles générations d'entrepreneurs, chacune a ses points forts et ses points faibles mais, dans l'ensemble, elles sont fécondes et instructives.

Les participants ont noté que, contrairement à d'autres projets de même nature qui ont été financés dans le passé, les entrepreneurs remboursent très régulièrement leurs prêts et respectent leur engagements. Dans le cas particulier de Ségou, l'alliance d'un système d'épargne et d'un système de crédit est particulièrement original(1) et dans le cas des deux projets, la bonne connaissance des traditions, des mentalités et des comportements du milieu dans lequel on intervient apporte une contribution essentielle au succès du projet. On a souligné également que les projets en cours sont des écoles pratiques de formation beaucoup plus performantes que les écoles de formation traditionnelles, très académiques.

Si les expériences de Kaolack et de Ségou sont intéressantes, elles sont encore fragiles. Les participants ont souligné quelques aspects sensibles :

- les réticences du gouvernement ont été particulièrement fortes dans le cas du projet malien. L'Etat admet difficilement que l'on puisse intervenir en dehors des structures de l'administration ;
 - le délabrement des institutions financières est tel, au Sénégal, que le bailleur de fonds est contraint de trouver les moyens de contourner cette difficulté pour assurer la survie du projet ;
 - l'animation d'expériences pilotes telles que celles de Ségou et de Kaolack est subordonnée au recrutement d'experts étrangers polyvalents, imaginatifs, familiers du milieu africain. Ces experts ne sont pas faciles à trouver ;
 - pour s'enraciner dans le milieu, pour modifier progressivement les comportements culturels, de telles expériences pilotes doivent avoir le temps de réussir un temps qui sera forcément long. Il faut éviter de les multiplier sans discernement ou de les submerger par l'excès des moyens financiers, ce qui est la tentation permanente, bien ancrée dans la pratique des bailleurs de fonds.

(1) Voir l'annexe 2 du Rapport sur le Secteur Privé au Mali : "Epargne et Crédit pour la Création de PME : Le Programme 'Babuqu N'Ci' à Séqou (Mali)"

Le Secrétariat du Club a informé le Groupe qu'il avait demandé à M. John McKenzie de tirer les enseignements des projets de promotion d'entrepreneurs financés dans différents pays du Sahel. Ce travail sera mené en coordination avec les bailleurs de fonds, soit qu'ils aient eux-mêmes le souhait d'y contribuer soit qu'ils veuillent s'y intéresser parce qu'ils souhaitent entreprendre des projets du même genre.

3. Echanges commerciaux et monétaires en Afrique de l'Ouest

Trois consultants du Club du Sahel, MM. Johny Egg, John Igue et Olivier Vallée ont exposé les conclusions provisoires des recherches qu'ils ont entreprises sur le commerce régional des céréales et les échanges monétaires régionaux en Afrique de l'Ouest. Ces recherches font apparaître des faits mal connus jusqu'à présent. Elles sont liées directement et indirectement aux travaux entrepris sur le secteur privé.

MM. Egg et Igue ont expliqué, en citant des ordres de grandeur d'échanges céréaliers non recensés, que le cadre de déploiement des échanges inter-Etats ne coïncide absolument pas avec le cadre de la politique économique des Etats-nations. Ce phénomène n'est certes pas nouveau mais il a pris une grande ampleur depuis quelques années. On s'aperçoit que le commerce en Afrique de l'Ouest se déploie dans des sous-espaces organisés autour du Nigéria, autour du Sénégal, autour de la Côte d'Ivoire, espaces au sein desquels les commerçants ont établi des zones franches où s'échangent librement les produits, les services et les monnaies.

L'observation du commerce inter-régional montre que l'on se trouve dans un univers de "commerçants sans frontières", ce qui ne doit pas être confondu avec une zone de libre-échange, c'est-à-dire une zone-cadre régie par des accords entre les parties qui la composent. L'univers des "commerçants sans frontières" est une zone de liberté, une zone qui se nourrit partiellement des disparités de politique économique et monétaire entre les Etats qui la composent, une zone d'instabilité dans laquelle les conditions peuvent se renverser d'un jour à l'autre.

Les "commerçants sans frontières" font preuve d'une capacité d'adaptation remarquable aux opportunités et aux risques commerciaux et monétaires dans l'espace régional et ses sous-espaces. Ils fonctionnent de telle façon que les marchés de l'Afrique de l'Ouest, sauf exception, ne souffrent pas de pénuries, bien au contraire et tout le monde se demande - cela a été le cas du Groupe de Pilotage - comment l'on pourrait tirer parti du dynamisme des commerçants pour amorcer le virage de la création d'un secteur privé moderne.

Les recherches faites sur le financement des "commerçants sans frontières" sont très délicates en raison du secret qui les entoure, secret que les statistiques peuvent difficilement saisir et quantifier. Cette difficulté est aggravée par la décomposition du secteur bancaire, par la perte de confiance des commerçants à l'égard des circuits financiers institutionnels.

Le Groupe a recommandé aux chercheurs de travailler plus étroitement avec la BCEAO. Il a estimé que l'on pourrait tirer un parti meilleur des travaux en cours pour améliorer les règles de fonctionnement de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest et que le Club pourrait être un cadre de discussion de ces travaux.

Les participants ont recommandé également au Secrétariat du Club du Sahel de suivre de près les tentatives faites pour faciliter le financement du secteur privé. Comme la restructuration des institutions financières sera une oeuvre de longue haleine, il convient de s'intéresser aux formes de financement traditionnelles et nouvelles qui se nouent, en dehors des institutions financières classiques. On a cité, à titre d'exemple, la Financière, les tontines, les associations d'épargne populaire et l'on s'est demandé comment les utiliser sans les étouffer pour qu'elles se transforment, pas à pas, en sociétés de capital-risque et comment de telles organisations de regroupement spontané pourraient contribuer très progressivement à la naissance de marchés des capitaux africains.

4. Programme des agences de coopération au bénéfice du secteur privé

Les représentants des coopérations française, canadienne, nord américaine et japonaise ont donné des indications sur leurs programmes et leur intérêt pour le développement du secteur privé.

La Coopération française agit soit par l'intermédiaire du Ministère de la Coopération soit par l'intermédiaire de la Caisse Centrale de Coopération Economique, ces deux institutions étant en rapport constant l'une avec l'autre.

Le Ministère de la Coopération entend exercer une influence sur l'environnement des entreprises productives soit en coopération avec la Banque Mondiale soit en utilisant l'assistance technique française. Il en est de même pour les investissements dans le secteur moderne et l'appui aux entreprises existantes en association avec la CCCE. Par ailleurs, le Ministère veut apporter un appui aux micro-entreprises après étude sérieuse des pays d'implantation et des procédures d'intervention. Outre les actions menées en liaison avec le Ministère, la Caisse Centrale entreprend des projets novateurs en faveur des PME modernes : ces projets sont autonomes vis-à-vis de l'administration nationale et sont liés à un partenariat technique avec des associations de PME françaises afin de rompre l'isolement des entrepreneurs locaux. La Caisse s'intéresse également à des projets en faveur des micro-entreprises artisanales (soit au moyen d'un appui à des structures professionnelles autonomes soit au moyen du financement de services professionnels extérieurs) et à des programmes pilotes de petits crédits ruraux solidaires tels qu'il en existe par exemple au Yatenga. Madame Nowak a insisté sur l'importance de crédits individuels minuscules dont les effets multiplicateurs sont remarquables. Elle a souligné que le sort

des grandes et moyennes entreprises est lié à la croissance généralisée du pouvoir d'achat des populations africaines.

Le représentant des Etats-Unis a fait état d'une gamme d'action très étendue et très diversifiée en faveur du secteur privé en collaboration avec des institutions internationales telles que la S.F.I., la Banque Africaine de Développement et leurs filiales. Ces interventions associent les études, la formation, l'assistance technique, le conseil et le financement de projets. Comme la France, les Etats-Unis agissent pour améliorer l'environnement des entreprises. Ils voudraient tirer parti des mesures de privatisation pour qu'y soient associés un nombre croissant d'acteurs privés indépendants du secteur administratif, favoriser la création de marchés de capitaux, d'associations de capital-risque, et encourager les investisseurs africains à s'intéresser aux entreprises en dehors de leurs frontières. Deux expériences pilotes pour la création de zones franches sont à l'étude au Togo et au Cameroun.

M. Weinstein a diffusé au Groupe un document très complet qui fait état des efforts entrepris par les Etats-Unis pour soutenir le secteur privé africain.

Madame Jocelyne Pelletier, consultante de l'ACDI, a informé le Groupe que les tentatives de l'Agence de Coopération canadienne en faveur du secteur privé africain sont freinées par la réduction des dépenses budgétaires et par la profonde réforme administrative de l'Agence dont l'objet est la décentralisation, c'est-à-dire le transfert de nombreuses fonctions en Afrique même.

Elle a noté que, dans le Sahel, les interventions au bénéfice du secteur privé avaient été limitées. Il existe des disponibilités financières en particulier pour le Sénégal et le Mali mais les incertitudes qui pèsent sur leurs possibilités d'utilisation ne sont pas encore levées. Le Canada finance quelques micro-réalisations au Niger.

Le programme "secteur privé" du Canada au Cameroun est plus structuré ; ce programme fonctionne depuis le début des années 1980. Les objectifs de ce programme ont été, d'une part, la création de liens institutionnels entre les milieux d'affaires camerounais et canadiens : cet effort a mené au financement de deux projets d'incubateurs d'entreprises à Douala et à Yaoundé ; d'autre part le renforcement des entreprises camerounaises. La gestion technique de ce programme est confiée aux entreprises canadiennes mais le Canada n'a pas encore résolu le problème de localisation institutionnelle de son financement. Madame Pelletier a souhaité que le Secrétariat du Club examine de près ces problèmes pratiques afin de pouvoir faire des suggestions aux agences de coopération.

Monsieur Matsui a mis l'accent sur la nouveauté des informations qui avaient été mises à sa disposition et l'intérêt qu'il porte à ce type de travaux en raison de la croissance des aides japonaises à l'Afrique.

Certains participants ont estimé que les donateurs devaient multiplier leurs contacts afin d'agir dans le même sens et de tirer parti de leurs expériences réciproques. Ils se sont mis en garde mutuellement sur les dangers de perversion du dynamisme des entreprises, d'étouffement des associations d'épargne et de crédit si l'on met trop de moyens extérieurs à leur disposition.

D'autres participants ont estimé que les programmes d'appui au secteur privé sont déconnectés des difficultés immédiates, des problèmes à résoudre dans des délais rapprochés et de la connaissance intime des besoins des clients éventuels. Ils ont signalé que les mesures macro-économiques inscrites dans les programmes d'ajustement structurel peuvent mettre de nombreuses entreprises en difficulté si le gouvernement n'introduit pas simultanément des mesures d'accompagnement très précises. Ils ont souhaité que les agences de coopération exercent concrètement leur influence pour inciter les Etats à prendre ces mesures et qu'ils améliorent leurs études en analysant les besoins des différents secteurs (textiles, machinisme, oléagineux etc...) et, cas par cas, les besoins des entreprises.

5. Contenu du séminaire sur le secteur privé

Les participants sont convenus qu'un séminaire sur le secteur privé qui serait organisé en Afrique de l'Ouest dans le courant de 1990 vient à son heure, c'est-à-dire au moment où il est possible de discuter ce sujet de façon plus informée et plus franche qu'auparavant.

Ils sont convenus également que le séminaire doit avoir une valeur de démonstration, de dialogue et une valeur pratique.

- a) démonstration : le séminaire doit mettre en évidence l'importance que les bailleurs de fonds attachent au développement des initiatives privées, à tous les niveaux, aux rapprochements entre l'Etat et la société civile et au "désarmement bureaucratique" ;
- b) dialogue : le séminaire doit contribuer au décloisonnement entre acteurs publics et privés à l'intérieur de chaque pays et entre pays, à la création progressive d'un meilleur climat de discussion entre eux d'une part, entre eux et les bailleurs de fonds de l'autre ;
- c) pratique : le séminaire devra mettre en évidence quelques questions importantes à propos desquelles des progrès sont possibles pour améliorer l'information, la formation et le cadre d'intervention du secteur privé.

A cet égard les participants ont mentionné les thèmes suivants :

- quelques aspects de l'environnement juridique, fiscal, douanier, réglementaire du secteur privé (à choisir) ;

- les aspects positifs et négatifs du fonctionnement réel des marchés monétaires et financiers pour le développement du secteur privé, en particulier les possibilités de mobilisation du dynamisme des commerçants ;
- quelques aspects des problèmes d'épargne et de crédit ;
- les possibilités de promotion de PME/PMI et de micro-entreprises en se fondant sur des études de cas.

Le Groupe a estimé qu'il serait utile d'associer un Comité restreint à la préparation du séminaire. Il a chargé le Secrétariat du Club du Sahel de prendre les contacts nécessaires pour constituer ce Comité et d'en organiser la réunion dans le courant du mois de janvier 1990.

Annexe 1

LISTE DES PARTICIPANTS

A LA REUNION SUR LE SECTEUR PRIVE

Paris, 4-5 octobre 1989

NOM	ADRESSE
M. Jean-Pierre BARBIER	CCCE, Cité du Retiro, 35-37, rue Boissy d'Anglas 75379 PARIS CEDEX 08
M. Mobido BOLY	Président Directeur Général Ets. Mobido Boly B.P. 4802 Ouagadougou, Burkina Faso
Monsieur Michel COURCELLE	Consultant, Club du Sahel 39-41, Bd. Suchet 75016 PARIS
M. Mamadou Lamine DIALLO	46, Ave. de Lattre de Tassigny 93140 BONDY
M. Robert DHONTE	Président Directeur Général Société AXE 24, Place du Concert 59000 LILLE
M. Johny EGG	INRA/Station ESR Groupe d'Economie Internationale 3191 Route de Mende 34060 MONTPELLIER CEDEX
M. Michel FOTSO	CIS 148, Boulevard Haussmann 75008 PARIS
M. Gilles FONTAINE	Desk Officer/Mali, DG8 CCE 200, rue de la Loi 1049 BRUXELLES Belgique
M. Jacques GIRI	SEED 11, Boulevard Brune 75014 PARIS

M. William GRANT	Consultant, USAID Development Alternatives Inc. 624 9th St. N.W. Washington, D.C. 20001 Etats-Unis
M. Jean-H. GUILMETTE	Directeur Club du Sahel, OCDE 39-41, Bd. Suchet 75016 - PARIS
M. Itaru HAMAKAWA	JICA, PARIS
M. Georg HANSEN	Head of Section, Private Flows DCD - OECD 2, rue André Pascal 75016 - PARIS
M. Cory HIGHLAND	Private Flows DCD - OECD 2, rue André Pascal 75016 - PARIS
M. O. John IGUE	Université Nationale du Bénin B.P. 526 COTONOU Bénin
M. Cheikna KOUMA	Directeur Général Société Africaine de Chaussures et Articles en Plastique Zone Industrielle B.P. 1750 BAMAKO, Mali
M. Terry L. LAMBACHER	Conseiller Spécial, Club du Sahel 39-41, Boulevard Suchet 75016 - PARIS
M. Philippe LASSALLE	Consultant 10, rue Mignon 06200 NICE, France
Mme. Anne de LATTRE	Conseiller Spécial Club du Sahel, OCDE 39-41, Bd. Suchet 75016 - PARIS
M. Yasuo MATSUI	Délégation du Japon auprès de l'OCDE

M. John MCKENZIE

Consultant, Club du Sahel
(Ancien Directeur du Projet
de Kaolack, Sénégal)
OCDE
39-41, Bd. Suchet
75016 - PARIS

M. Jean MENECHAL

Chef du Département
Relations avec les
Entreprises
Ministère de la Coopération
1 bis, avenue de Villars
75007 PARIS

Ms. Maria NOWAK

Responsable des Etudes
CCCE
35-37, rue Boissy Anglas
Cité du Retiro
75379 PARIS CEDEX 08

Ms. Jocelyne PELLETIER

Agir Inc
80, rue Denis Friend
Aylmer
Québec J9H 3B3, Canada

M. Philippe RODRIGUEZ

Directeur
Département Agro-Alimentaire
G. Feron-E. de
Clebsattel s.a.
13, Boulevard Ney
75018 PARIS

M. Olivier VALLEE

Consultant
3, rue du Capitaine Madon
75018 PARIS

M. Warren WEINSTEIN

Associate Assistant
Administrator, Market
Development & Investment
Africa Bureau - 2485NS
AID, Washington, D.C. 20523
Etats-Unis

Annexe 2

ORDRE DU JOUR
DE LA DEUXIEME REUNION DU GROUPE DE PILOTAGE
SUR LE SECTEUR PRIVE AFRICAIN

qui s'est tenue à l'OCDE
(2, rue du Conseiller Collignon, Paris 16)
les 4 et 5 octobre 1989 à 9h30

1. Adoption de l'Ordre du Jour.
2. Compte rendu succinct des travaux faits par le Secrétariat du Club du Sahel. Le Secrétariat fera ressortir certains points sur lesquels le premier groupe de pilotage a mis l'accent :
 - la contribution du secteur privé à la croissance économique et à la création d'emplois ;
 - le rôle de l'Etat vis-à-vis du secteur privé (environnement, économique, financier, juridique réglementaire et fiscal du secteur privé) ;
 - la situation actuelle du secteur moderne et son interface avec le secteur informel ; ainsi que
 - les points forts et les points faibles de la politique d'aide publique ;
 - échange de vues sur les recommandations provisoires du rapport sur le Mali.
3. Le fonctionnement réel des échanges régionaux en Afrique de l'Ouest.
4. Le fonctionnement réel des marchés financiers et monétaires en Afrique de l'Ouest.
5. Echange de vues sur certains projets financés par les agences de coopération pour soutenir les micro-entreprises en particulier les projets de Kaolack (USAID) et Segou (Commission des Communautés Européennes).
6. Contributions de certains membres du Groupe de Pilotage sur l'évolution de la politique de leurs agences vis-à-vis du secteur privé et sur les actions en cours ou envisagées pour soutenir cette politique.
7. Echange de vues sur l'ordre du jour du séminaire qui doit avoir lieu en Afrique de l'Ouest sur le secteur privé en 1990. Objectifs, caractères de ce séminaire, participation, date, lieu de réunion, financement.
8. Questions diverses.